

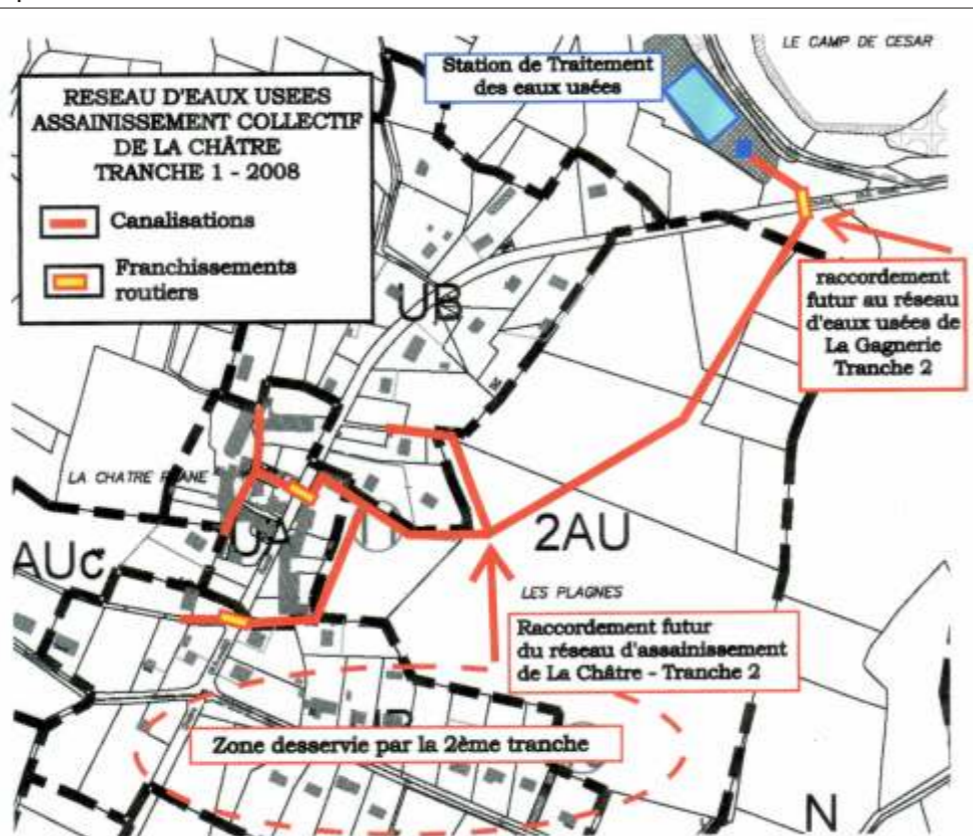
Nous entamons ici une série d'articles d'information ayant pour thème l'eau et les usages de l'eau actuels ou anciens, sur la commune de Saint-Gence : les sources et pêcheries, les aménagements hydrauliques anciens, les eaux pluviales, les ruisseaux et moulins, l'eau potable, le traitement des eaux usées ... Les travaux en cours sur le secteur de la Châtre nous offrent l'opportunité de parler des eaux usées... JPF

La tranche 1 du réseau d'assainissement collectif

dessert la zone prioritaire du bâti ancien au cœur du village. Le diagnostic du fonctionnement des assainissements autonomes y a mis en évidence la défaillance ou les mauvaises performances des dispositifs d'assainissement autonome des eaux usées, générant des nuisances olfactives et visuelles préjudiciables à la commodité du voisinage dans un secteur à urbanisation dense.

Les travaux de la première tranche concernent la pose du réseau de collecte des eaux usées et la construction d'une station de traitement.

Afin de libérer l'espace agricole emprunté par le passage du réseau, préalablement à la repousse printanière de l'herbe, la pose des canalisations a débuté en zone rurale où elle s'est effectuée de l'aval vers l'amont, depuis la route de Chevillou. Le réseau et les regards de collecte ont ensuite été mis en place dans le village, dans le courant du mois de mars. Le réseau sera achevé fin avril par le franchissement du CD 28 en trois secteurs : l'un près de la route



de Chevillou où se situera la station de traitement, les deux autres au bourg de La Châtre. Afin de ne pas endommager la chaussée du CD 28 récemment remise en état par le Conseil Général, le cahier des charges a

prévu un franchissement sous la chaussée sans ouverture de tranchée, par forage horizontal en diamètre 300 mm. Ces travaux devraient être réalisés fin avril.

La station de traitement des eaux sera implantée en rive gauche du vallon emprunté par la route du Moulin de Chevillou. Elle est dimensionnée pour recevoir les effluents de la tranche 1 de la Châtre et de la tranche 2 du lotissement de La Gagnerie, ainsi que l'extension future du réseau de La Châtre. Prenant en compte le caractère pittoresque des lieux, la proximité de l'enceinte gauloise du Camp de César et la fréquentation du chemin de randonnée qui passe à proximité et afin de réaliser une meilleure insertion paysagère, la solution d'une station d'épuration des eaux fonctionnant sur le principe de filtres plantés de roseaux a été

préférée à un lagunage classique comme celui qui assure le traitement des eaux usées du bourg.

Nous reviendrons prochainement sur le fonctionnement de ce système d'assainissement qui permet un traitement des matières en suspension par la rhizosphère et un traitement bactérien de la fraction dissoute, avant rejet dans le sous sol des eaux épurées par le fond d'un bassin perméable, sans déversement dans le ruisseau qui longe la route de Chevillou.

Les travaux d'implantation, puis de réalisation de la station débuteront le 15 avril.

Le filtre planté de roseaux, une technique d'assainissement qui a des avantages... à suivre



L'existence de vieux bâtiments agricoles dans le village de SENON avait conduit la municipalité précédente à prendre contact avec l'office des HLM pour envisager leur rénovation.

Le projet était de réaliser des appartements destinés à des jeunes locataires souhaitant leur indépendance tout en restant sur la commune. Il s'agissait d'utiliser au maximum la structure du bâti existant et de conserver le caractère du village ancien. L'OPHLM (Office Public de l'Habitat de Limoges-Métropole) accepta de gérer cette opération.

Très bientôt, 11 logements : cinq T2, cinq T3 et un T4



avec onze places de parking vont donner une nouvelle image à ce secteur.

La population sera invitée à la visite de l'appartement témoin qui devrait être disponible dans quelques semaines. STL



5 T2, 5 T3, 1 T4 bientôt disponibles à la location OPHLM

Le saviez-vous ?

Ces vieux bâtiments ont une -petite- histoire ; voilà ce qu'en disent les « anciens » de Senon : dans les années cinquante, ils constituaient un corps de ferme, appartenant au « château », comme la métairie de l'autre côté de la route, et exploités par des domestiques. L'ensemble comprenait quatre pièces habitables, une chambre à pommes de terre, un grenier à blé, une étable avec bœufs et vaches, une grange, un poulailler qui produisait volailles et lapins, souvent la seule viande consommée, et un potager. Dans la cour, l'eau était tirée du puits fermé et deux bacs permettaient le nettoyage des topinambours.

Ces bassins étaient l'aboutissement de tout un réseau d'aqueducs souterrains d'une quinzaine de kilomètres depuis le village de Montcocuq, destinés à l'époque à alimenter les habitants en eau potable.

Il faut se rappeler que le village de Senon était plus important que le bourg de Saint-Gence.

Comptez : 4 bistrotts, 3 épiceries, des frairies régulièrement avec chevaux de bois ...



Plus bas, le lavoir, ancien « forum » des femmes et petit patrimoine classé, va peut-être demain connaître une autre vie avec, qui sait, une prochaine crémaillère ?

